

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL PAR CONSULTATION RESTREINTE N°  
DNCMP/22/S/2020-2021 POUR LE RENOUELEMENT DES LICENCES ET MISE A  
JOUR LOGICIELLE DES PRODUITS MICROSOFT**

Date d'Invitation : ... 04./11./2020

Date d'ouverture des offres : ... 25./11./2020

**1. Objet.**

L'Office Burundais des Recettes lance un Avis d'Appel d'Offres International par consultation restreinte pour « **Renouvellement des Licences et des mises à jour logicielles des produits Microsoft** », suivant le cahier des charges en annexe 1 du présent Avis d'Appel d'Offres.

**2. Financement.**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2020-2021.

**3. Spécification du Marché**

La passation du marché sera conduite par consultation restreinte tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le marché est constitué d'un seul lot : **Renouvellement des Licences et des mises à jour logicielles des produits Microsoft.**

Le délai de livraison est de 30 Jours calendaires.

Les licences livrées sont perpétuelles mais le support est valide sur une année.

Le délai de prestation est fixé à une année à partir de la date de notification du présent marché au partenaire agréé de Microsoft qui aura gagné ce marché. Le paiement se fera après réception de ce marché sur présentation de la facture et du PV de réception approuvé par la Direction nationale des marchés publiques.

Chaque soumissionnaire (partenaire agréé de Microsoft) doit aligner deux ressources de contact technique qui vont répondre à chaque fois que de besoin d'exploitation de ces licences/support.

**4. Présentation des offres**

Les offres comprendront les documents suivants :

1. Une copie du certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) du pays du soumissionnaire ;
2. Un acte de soumission, établi suivant le modèle en annexe 2 ;
3. Une garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe 3 ;
4. Un bordereau des prix établi selon le modèle en annexe 5 ;
5. Un acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe 6 ;
6. Une preuve de partenariat Direct avec Microsoft ;
7. Un CV pour chaque personne alignée ;
8. Un certificat Microsoft de type MCSA (Microsoft Certified Solutions Associate) pour chaque ressource alignée ;



9. Deux attestations de services rendus ou de bonne exécution dûment signées et délivrées par les bénéficiaires de ces services doivent être présentées dans l'offre ;
10. Le registre de commerce (copies) ;
11. Le certificat ou attestation de non redevabilité à l'administration fiscale du soumissionnaire.

**NB:** Le prix de l'offre financière s'entend toutes taxes exigibles en République du Burundi, y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 18% et les 15% du montant total du marché, exigibles à toute société étrangère et qui n'est pas immatriculée ou n'a pas une représentation au Burundi.

#### **5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé directement aux partenaires agréés et conseillés par Microsoft suivant :

- ✓ COMMUNICATION INGENIERIE SYSTEMES ;
- ✓ First Technology ;
- ✓ Software ONE (Mauritius) via ST Digital ;
- ✓ Crayon Afrique ;
- ✓ Dimension Data Solutions Limited ;
- ✓ Harel Mallac Technologies Ltd .

#### **6. Dépôt et Ouverture des Offres**

Les offres rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 25/11/2020 à **10 heures locales**. Elles porteront la mention : « **Renouvellement des Licences et des mises à jour logicielles des produits Microsoft de l'OBR : Marché N° DNCMP/...../S/2020-2021, A n'ouvrir qu'en séance publique du 25/11/2020, à 10h 30' ».**

L'ouverture des offres aura lieu le 25/11/2020 à **10h 30'** dans l'une des salles des réunions de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX. Le procès-verbal d'ouverture des offres sera signé par les membres de la sous-commission d'ouverture. Le soumissionnaire ou son représentant présent à l'ouverture signera un registre attestant sa présence.

Un Cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres conformément à l'alinéa 9 de l'article 22 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

#### **7. Délais d'engagement.**

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

#### **8. Evaluation et comparaison des offres**

La commission de passation vérifiera les documents demandés au point 4 et la conformité de l'offre par rapport au Cahier de charges en annexe 1.

## 9. Fiche d'évaluation des soumissionnaires

La sous-commission d'ouverture évaluera la conformité des offres techniques en utilisant la grille d'évaluation suivante :

N°	Critère d'évaluation	Notation
1.	Expérience du soumissionnaire en matière de fourniture de support Microsoft (juste deux attestations de services rendus ou de bonne exécution pour une mission similaire). Il s'agit d'une attestation en faveur du soumissionnaire L'absence de cette attestation vaut zéro point	NT1 = 30 pts Soit 15 points par attestation de services rendus
2.	Partenariat direct avec Microsoft (un certificat de partenariat dûment signé par Microsoft en faveur du soumissionnaire, ou un contrat de partenariat dûment signé par Microsoft pour le soumissionnaire).  L'absence de preuve de partenariat vaut zéro point.	NT2 = 30 pts
3.	Certificat Microsoft de type MCSA (Microsoft Certified Solutions Associate) pour chaque expert aligné (juste une copie du certificat Microsoft de l'expert). L'absence du document de certification Microsoft par Expert vaut zéro point.	NT31 = 10 pts pour le premier Expert NT32 = 10 pts pour deuxième Expert NT3 = NT31 + NT32
4.	-Expérience de l'expert aligné, en matière de fourniture de support Microsoft (juste une attestation de services rendus ou de bonne exécution pour une mission similaire en faveur de l'expert) ;  -Licence en informatique, Diplôme + CV.  L'absence de l'attestation vaut zéro point.	NT41 = 10 pts pour le premier Expert NT42 = 10 pts pour deuxième Expert NT4 = NT41 + NT42

La note technique (NT) est calculée comme suit :  $NT = NT1 + NT2 + NT3 + NT4$

**NB** : Un soumissionnaire qui obtiendra une **note technique inférieure à 70 pts** sera éliminée à cette étape. Le signe **X** dénote

## 10. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire le moins disant parmi ceux qui seront administrativement et techniquement conformes.



### **11. Garantie bancaire de bonne exécution**

La garantie bancaire de bonne exécution du marché est à constituer dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de la notification définitive du présent marché. Elle est fixée à 5% du montant total du marché.

Cette garantie n'est pas productive d'intérêts. Aucun paiement au titre du présent marché ne pourra intervenir avant que le fournisseur n'ait fourni la preuve de la constitution de cette garantie. Cette garantie devra avoir une validité égale à la durée d'exécution des prestations. Elle sera restituée après la durée d'exécution des prestations, sur présentation d'une attestation de bonne fin d'exécution délivrée par l'Autorité Contractante.

### **12. Réception du marché**

Le soumissionnaire gagnant devra présenter au moment de la réception une lettre de l'éditeur Microsoft par laquelle Microsoft reconnaît avoir fourni les licences et le support concerné à l'OBR.

La réception se fera par vérification sur les comptes de l'OBR octroyés par Microsoft. Une commission de réception sera mise en place par l'OBR à cet effet. Cette commission devra établir le procès-verbal (PV) de réception qui devra être signé par les membres de l'OBR et un représentant de l'attributaire du marché. Ce PV devra aussi être approuvé par la Direction nationale des marchés publics.

### **13. Modalités de paiement**

Le paiement se fera par virement bancaire au compte du soumissionnaire gagnant dans trente (30) jours sur la présentation de la facture accompagnée par un procès-verbal (PV) de réception approuvé par la Direction nationale des marchés publics.

### **14. Renseignements**

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus cinq (5) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 30/10/2020

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**Gérard SABAMAHORO**

